

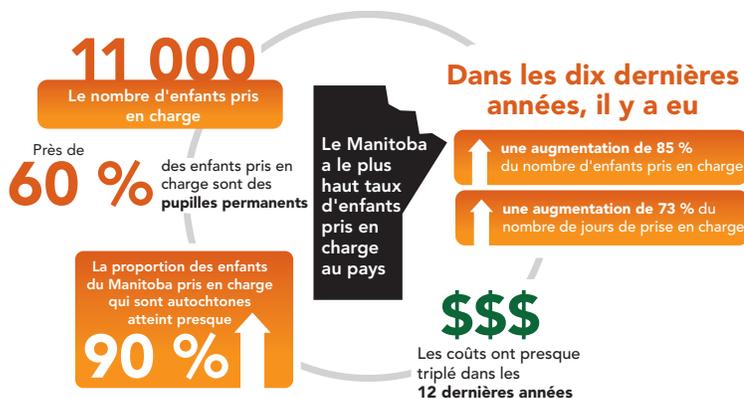
Transformation de la protection de l'enfance au Manitoba

Réforme. Renouvellement. Résultats.



Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à élaborer un plan complet qui donnera suite aux nombreux rapports et recommandations non réglés qui recommandent d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants. Notamment, il s'agit d'un nombre moins élevé d'enfants pris en charge, des partenariats plus solides avec les familles et les collectivités, une meilleure coordination des services et une plus grande obligation redditionnelle vis-à-vis du public.

La protection de l'enfance au Manitoba



Longue durée de prise en charge

Des mesures stratégiques doivent être prises pour réduire le nombre d'enfants qui débutent une période de prise en charge ainsi que la durée de cette période.

- 40 % des enfants étaient âgés de 0 à 2 ans au début de leur période de prise en charge.
- 54 % des pupilles permanents sont âgés de moins de dix ans.

Une fois adultes, les enfants qui ont grandi sous le régime de la prise en charge ont une qualité de vie très inférieure à ceux qui ont grandi dans une famille permanente.

De meilleurs résultats pour les enfants

- ✓ Des mesures de prévention prises par la collectivité
- ✓ Des relations établies pour toute la vie
- ✓ Une réduction du nombre d'enfants pris en charge
- ✓ Une réduction du nombre de jours de prise en charge

Le budget actuel pour la protection de l'enfance



Agents de changement

- Le Bureau du protecteur des enfants, y compris par sa récente mise à jour des réponses à l'enquête Hughes
- Les rapports Bringing our Children Home (2014) et The Manitoba First Nations Regional Engagement Interim Report (2017)
- Le document intitulé Metis Children and Families and the Child Welfare System (2013)
- Les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation
- Les décisions du Tribunal canadien des droits de la personne

Éléments essentiels à une réforme



1. Des mesures de prévention au niveau de la collectivité

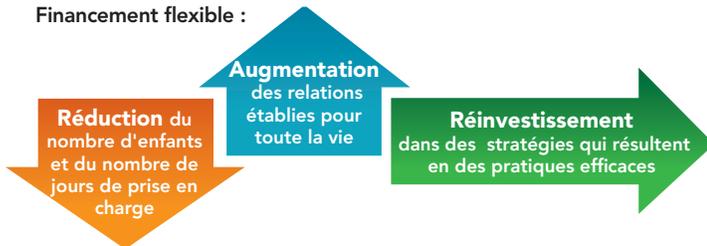
- Sites de démonstration de la prévention en 2017-2018.
- Mobilisation et dialogue avec la collectivité.
- Intégration des ressources du gouvernement provincial dans le but de mieux appuyer la prévention au niveau communautaire, et coordination interministérielle de l'accès aux services.



3. Financement visant des résultats

- Projets pilotes de financement global qui accordent la flexibilité requise pour atteindre une meilleure prévention et passer à un financement axé sur les résultats.
- Partenariat en vue d'obtenir des fonds accrus du gouvernement fédéral qui met l'accent sur la prévention et l'intégration des services.

Financement flexible :



2. Des relations établies pour toute la vie par la réunification et la permanence

- Mise en place de la prise en charge des enfants basée sur les traditions (des consultations communautaires sont en cours).
- Réforme des ressources de placement d'urgence.
 - Planification de la gestion des causes et réunifications anticipées grâce au soutien d'une équipe d'évaluation multidisciplinaire et de l'offre de conférences des familles.
 - Réduction importante de la période de prise en charge d'urgence.
- Initiatives visant la permanence (p. ex. tutelle subventionnée, mesures modernisées de soutien de l'adoption) basées sur des faits démontrés.



4. Réforme législative

- Mise à jour de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille afin d'appuyer une réorientation des pratiques et d'accorder aux familles et aux communautés une plus grande influence dans la prise de décisions.
- Révision de la Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille en vue de cibler des options d'amélioration continue.
- Modification des dispositions législatives afin d'appuyer une variété d'options de permanence (p. ex. la prise en charge des enfants basée sur les traditions).
- Examiner différentes options d'ouverture et de transparence accrues.
- Modifier les critères qui déclenchent l'implication du système de prise en charge afin que ce dernier puisse répondre plus rapidement aux besoins des enfants vulnérables et de leurs familles, et réduire ainsi le nombre d'enfants pris en charge.
- Le processus de réforme sera sous la direction du comité de révision législative.

Production prévue des fondements requis pour une réforme : printemps 2018

Élaboration d'un modèle de prestation des services intégral et amélioré qui assure ce qui suit :

- une influence accrue de la collectivité;
- des mesures d'appui à la prévention et à une réunification anticipée;
- une plus grande intégration des services au niveau régional;
- des mesures qui s'appuient sur le succès de pratiques innovatrices et efficaces (par exemple, Signs of Safety) et qui ajoutent à celles-ci.
- la modernisation des dispositions législatives.

Disponible en d'autres formats, sur demande.